Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20131216-VD20131216-039-DE

Date de télétransmission : 18/12/2013 Date de réception préfecture : 18/12/2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 16 décembre 2013

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE Membres excusés : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) -

M.OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. BROCHERIEUX

OBJET DE LA DELIBERATION

OBJET DU RAPPORT - Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison - Rapport d'Activités et compte administratif 2012 - Information du Conseil municipal

Madame Modde, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

39

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA) m'a fait parvenir le rapport d'activités et le compte administratif 2012 de cet établissement.

Il convient, tout d'abord, de rappeler que le Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA) a été créé le 1er janvier 2011 et que les communes suivantes y adhèrent : Arc-sur-Tille, Arceau, Athée, Beire-le-Chatel, Beire-le-Fort, Bellefond, Binges, Bressey-sur-Tille, Bretigny, Brognon, Cessey-sur-Tille, Chambeire, Champdôtre, Chevigny-Saint-Sauveur, Clenay, Collonges-les-Premières, Crimolois, Couternon, Dijon, Epagny, Fauverney, Flacey, Genlis, Izier, Labergement-Foigney, Longchamp, Longeault, Lux, Les Maillys, Magny-Montarlot, Magny-sur-Tille, Marsannay-le-Bois, Messigny-et-Ventoux, Norges-la-Ville, Orgeux, Pichanges, Pluvault, Pluvet, Premières, Pont, Quetigny, Remilly-sur-Tille, Ruffey-les-Echirey, Saint-Apollinaire, Saint-Julien, Savigny-le-Sec, Saussy, Sennecey-lès-Dijon, Soirans, Spoy, Tellecey, Tréclun, Varois-et-Chaignot, Villers-les-Pots.

Le syndicat est compétent sur la Tille aval, la Norges, l'Arnison et leurs annexes hydrauliques de toute nature (biefs, affluents, anciens bras, zones humide etc.), traversant les collectivités adhérentes à ce dernier.

Objet du syndicat

Le syndicat a pour objet d'assurer la maîtrise d'ouvrage sur son territoire des actions définies ci-dessous en cohérence avec les procédures de Contrat de Bassin et Sage Tille, à savoir :

- assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau, de leurs annexes et des zones humides en cohérence avec les préconisations du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée, les prescriptions issues du code de l'environnement, et les procédures de type Sage ou contrat de rivière ;
- assurer la gestion ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des ouvrages (vannages et seuils) situés sur les cours d'eau précédemment définis et ultérieurement celle des travaux d'entretien ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux résultant de programmes de gestion de l'espace ayant une incidence sur le fonctionnement hydrologique du bassin versant et ultérieurement celle des travaux d'entretien ;
- réaliser ou faire réaliser toutes études nécessaires aux actions envisagées ci-dessus ;
- coordonner les actions ayant un impact direct ou indirect sur la ressource en eau et accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conduite de leurs projets ;
- donner des avis techniques sur des études et des aménagements envisagés par d'autres maîtres d'ouvrage ayant un impact direct ou indirect dans le domaine de l'eau ;
- recruter et gérer tout le personnel administratif et technique nécessaire à la bonne conduite de l'ensemble de ces missions.

Sont à signaler, au titre de l'année 2013, les réalisations et projets menés suivants

- Étude sur l'aménagement des ouvrages hydrauliques de Rémilly-sur-Tille, Arc-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur et Couternon. Cette étude a été lancée en septembre 2012. 2013 a vu la réalisation des levés topographiques et la réalisation des phases d'études préliminaires et d'avant-projet sommaires. Les divers avant-projets ont été présentés en comité de pilotage et de façon individuelle aux propriétaires afin de choisir le scénario qui sera développé au stade avant-projet en 2014.
- Avenant à l'étude d'aménagement de l'ouvrage de Chevigny Saint-Sauveur. L'étude préliminaire de l'ouvrage de la Norge à Chevigny-Saint-Sauveur ayant démontré un manque de régularisation de cet ouvrage, le comité de pilotage ainsi que la commune ont opté pour le scénario de suppression définitive du seuil. Cette action suppose un réaménagement des rivières Mirande et rivière Neuve dans Chevigny. Une mission complémentaire à été confiée au bureau d'étude en ce sens.

- Effacement de l'ouvrage d'Orgeux et restauration de la Norge. Suite à l'accord de principe donné par la commune d'Orgeux, l'étude d'avant-projet a été réalisée par l'Établissement Public Territorial de Bassin. Des recherches cadastrales et levés topographiques ont été réalisés permettant la réalisation d'une modélisation hydraulique et la définition d'un projet qui sera présenté à la commune en 2014.
- Restauration physique de l'Arnison à Soirans. La recherche cadastrale a été réalisée et la prise de contact préalable des riverains est en cours. Les levés topographiques seront réalisés en 2014.
- Dépôt d'une déclaration d'intérêt général en vue de la réalisation de travaux (programme quinquennal 2013-2017) d'entretien de la ripisylve. La végétation rivulaire d'un cours d'eau est un facteur d'équilibre de son écosystème. Pour préserver cet équilibre, un aménagement spécifique est souhaité. Il consiste en :
- l'entretien de la végétation naturelle de la rivière pour rétablir et maintenir un fonctionnement normal de cette dernière conformément à sa vocation patrimoniale ;
- la conservation d'un couvert végétal suffisant pour maintenir l'équilibre du milieu au regard des problèmes d'hypertrophisation et d'érosion des berges.

Cette déclaration d'intérêt général a fait l'objet d'une enquête publique en juin-juillet 2013.

En ce qui concerne le compte administratif 2012, le résultat se traduit par un excédent de fonctionnement de 203 533,57 € et un excédent d'investissement de 188 827,42 € soit un excédent global de clôture de 392 360,99 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2012 du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA).

